

Indochine

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1951)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

(fruits, légumes, céréales, etc.) ont pu franchir régulièrement les lignes par convois mensuels.

Rappelons que la délégation du CICR à Jérusalem a remis à l'Union palestinienne arabe des invalides, des prothèses pour une valeur d'environ 1000 francs.

La situation se stabilisant, le CICR put envisager la clôture de ses délégations en Israël et en Jordanie. Il ferma la première le 31 août et la seconde le 15 octobre. Les activités de ces deux délégations furent reprises par les Autorités et Organisations compétentes (Magen David Adom, Croissant-Rouge jordanien, Commission Mixte d'armistice). Avant de se retirer de Jérusalem, le CICR obtint qu'un accord fût conclu entre les Autorités jordaniennes et israéliennes pour permettre la continuation du trafic mensuel indispensable au ravitaillement des couvents situés dans la Nouvelle-Ville.

Au cours du second semestre, le Service des messages civils établi depuis le début du conflit de Palestine fut supprimé à la demande des Autorités arabes et israéliennes et confié à la Commission Mixte d'armistice. Pour l'année 1951, ce Service avait en tout transmis 38.627 messages.

Durant le second semestre, M. Gaillard, délégué du CICR au Caire, fut chargé de plusieurs missions dans les pays arabes et en Iran afin de régler certaines questions en suspens et de s'entretenir avec les Autorités gouvernementales de la ratification des nouvelles Conventions de Genève.

INDOCHINE

Ainsi que nous l'avons signalé dans le dernier rapport annuel, le CICR décida, vers la fin de décembre 1950, d'envoyer des secours destinés à toutes les catégories de victimes du conflit sur le territoire de la République démocratique du Vietnam. Des médicaments furent expédiés au Tonkin, d'où il semblait que l'acheminement à destination pourrait s'opérer le plus facilement.

La mission du nouveau chef de délégation, envoyé en Indochine, en mai 1951, et auquel était adjoint un délégué-

médecin, fut donc d'engager l'action envisagée et de l'étendre si possible.

Après divers échanges de messages par radio, les Autorités militaires ayant décidé, de part et d'autre, de neutraliser le lieu propre à une rencontre, celle-ci put avoir lieu à Hung-Hoa le 26 juillet 1951, entre représentants de l'Organisation de Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam et délégués du Comité. Les entretiens portèrent non seulement sur la question des secours, mais encore sur l'activité générale du CICR en Indochine. Une nouvelle entrevue put avoir lieu le 15 octobre 1951. Les délégués du CICR rappelèrent à cette occasion qu'ils disposaient d'un stock de médicaments destinés aux victimes des hostilités dans les territoires où ils n'avaient pu jusqu'ici exercer leur activité. Ils confirmèrent, en outre, que le CICR comptait recevoir la liste des prisonniers de guerre et des internés retenus sur le territoire de la République démocratique du Vietnam.

La Croix-Rouge française à Hanoï, comme elle l'avait déjà fait avant la rencontre du 26 juillet, avait confié aux délégués du CICR un certain nombre de lettres adressées par des familles en France, lettres auxquelles elle avait joint plusieurs centaines de messages établis par ses soins sur des formules de Croix-Rouge, le tout destiné à des militaires et à des civils présumés captifs. Ces lettres et messages, ainsi qu'une centaine de demandes de nouvelles, au sujet de personnes disparues, furent remis par le délégué du CICR, le 15 octobre, aux représentants de l'Organisation de Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, pour être transmis aux Autorités responsables. Ces représentants précisèrent que l'échange régulier d'informations sur les captifs et les disparus, ainsi que l'organisation d'un système de correspondance entre les prisonniers et leurs familles étaient étudiés conformément aux propositions faites, le 26 juillet, par le CICR. D'autres questions furent abordées, le 15 octobre, telles que l'application de fait des Conventions de Genève du 12 août 1949, l'échange d'internés et de prisonniers malades ou blessés et la représentation du CICR auprès des Autorités et de l'Organisation de Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam.

Le 23 novembre 1951, le chef de la délégation du CICR adressa, par radio, un message au Président Ho-Chi-Minh, pour lui demander une entrevue. Ce dernier, tout en le remerciant, lui répondit qu'il regrettait de ne pouvoir donner suite à sa demande.

Signalons, pour terminer, que depuis le mois de mars 1951, une trentaine de camps de militaires ou civils vietnamiens au pouvoir des forces françaises, ont été visités par les délégués du Comité international en Indochine.

INDONÉSIE

L'action du CICR en Indonésie et en particulier dans les Moluques du Sud ¹ s'est poursuivie durant les premiers mois de 1951. Les secours ont été amenés de Genève par avion à destination des victimes civiles du blocus et des hostilités dans l'île d'Amboine.

Le Dr Pflimlin, délégué du CICR, a visité, à plusieurs reprises, les prisonniers ambonnais faits par les troupes indonésiennes. Il a fait, au mois de juin, un voyage de plusieurs semaines dans les Moluques du Sud pour y examiner la situation de la population civile.

CORÉE

Dès le début de 1951, le Président du CICR proposa de se rendre lui-même en Corée du Nord pour y examiner les divers problèmes relatifs aux prisonniers de guerre et aux autres victimes des hostilités, celui notamment de zones de sécurité, qui avait fait l'objet de nombreuses démarches antérieures. Cette offre fut renouvelée le 24 janvier et le 19 mars. Elle resta sans réponse.

Le reprise des pourparlers d'armistice en Corée, pourparlers qui avaient été interrompus pendant plusieurs semaines, fit espérer le rapatriement des prisonniers de guerre. Se référant

¹ Voir *Rapport du CICR pour 1950*, pp. 89-90.